Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260626-2026_06_26_11-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 26 juin 2026

Délibération n° 2026.06.26.11

OBJET : **BILAN DE FORMATION DES ÉLUS 2025**

Date de convocation : le 19 juin 2026
Nombre d'élus en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29
Ayant donné procuration : 2
Absent excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Cassiopée, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes ACHARD Julie, AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mmes CANTIN-GUELLIL Anne, COQUEREAU-DEMOIS Céline, M. DEGUFFROY Romain, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KÉRUZORÉ Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, ARNOULT Laurence, MM. BOUDOUASSAL Khalid, MICHAUD Patrick, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : M. D'AGOSTINO Maxime donne pouvoir à Mme Aline JASNIN, Mme MOULLÉ Alexandra donne pouvoir à M. BOUDOUASSAL Khalid.

Secrétaire de séance : Mme ANDRONY Claire.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les articles L2123-12 à 16 et R2123-12 à 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans leurs versions antérieures propres à l'exercice budgétaire 2025, relatifs au droit à la formation des élus,

Vu l'avis favorable de la commission finances, subventions et partenariats du 9 juin 2026,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que le bilan des formations des élus doit être annexé au Compte Administratif 2025 du Budget Principal Ville,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260626-2026_06_26_11-DE

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, prend acte du bilan des formations 2025 des élus tel que présenté ci-dessous :

NOM	Thème	Date	Coût	Organisme
RIGAULT Guylaine	« Le fleurissement sous toutes ses couleurs, formes et conceptions »	3 avril 2025	56,00 €	ARF Centre
	« 30ème Assises Régionales »	1 et 2 octobre 2025	185,00 €	
		TOTAL	241,00 €	

Veigné, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance
Claire ANDRONY

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».